

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 53 Vœu relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par M^{me} Anne SOUYRIS et les élu-es du Groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air en lien avec la Région d'Ile-de-France et l'ensemble des acteurs concernés ;

Considérant le vœu déposé par M. Yann WEHRLING et les élus du Groupe UDI-Modem, relatif à la création d'un Grenelle de l'air ;

Considérant les différentes sources de pollution (trafic routier, industries, chauffage, agriculture, notamment) qui détériorent la qualité de l'air parisienne et dont les effets néfastes sur la santé et l'environnement sont démontrés ;

Considérant que la lutte contre la pollution de l'air est un enjeu majeur de santé publique et un objectif prioritaire pour la municipalité ;

Considérant le vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air adopté par le Conseil de Paris dans sa séance des 19 et 20 mai 2014, qui annonce l'engagement d'un plan d'actions visant, d'ici à 2020, à diminuer drastiquement la pollution de l'air, ainsi que la volonté de Paris que soit adopté un plan métropolitain d'amélioration de la qualité de l'air assorti d'objectifs et d'actions précises ;

Considérant que, pour améliorer la qualité de l'air à Paris et dans la métropole, il est nécessaire au préalable que les citoyennes et les citoyens s'approprient ce sujet majeur et prennent conscience de l'ensemble des enjeux qui y ont trait ;

Considérant par ailleurs notre ambition de faire de Paris une ville exemplaire en matière d'écologie urbaine et de transition écologique, par la réduction de son empreinte écologique et le développement d'une économie du moindre impact sur l'environnement ;

Considérant que la diminution de l'impact de la production et de la consommation sur la qualité de l'air est un des objectifs de l'économie circulaire ;

Considérant que la Ville de Paris organisera les Etats généraux de l'économie circulaire dans le courant du premier semestre 2015, dont l'objectif est la réunion de l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle du territoire du Grand Paris et l'implantation concertée d'une politique concrète d'économie circulaire ;

Sur proposition de M^{me} Célia BLAUDEL, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- soit organisée d'ici la fin de l'année 2014 une conférence citoyenne sur la pollution de l'air,
- cette conférence inspire les travaux d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (publics, associatifs et privés) en préparation des Etats généraux de l'économie circulaire,
- les conclusions de cette conférence et de ce travail soient partagées lors des Etats généraux de l'économie circulaire dans le courant du premier semestre 2015, qui traiteront notamment le sujet de la qualité de l'air de manière globale et approfondie.